Remplir votre déclaration d’impôt ?
Le SPF Finances vous simplifie la tâche !

**Votre déclaration via Tax-on-web (MyMinfin) : simple et rapide !**

Dès début mai, votre **déclaration** (en grande partie pré-remplie) ou votre **proposition de déclaration simplifiée** sera disponible dans Tax-on-web (MyMinfin).

**Comment accéder à votre déclaration ou proposition de déclaration simplifiée ?**

Allez sur [MyMinfin](http://www.myminfin.be/) et identifiez-vous soit via [itsme®](https://www.itsme.be/fr/get-started), soit via votre carte d’identité, son code PIN et un lecteur de carte ([code PIN perdu ou oublié ?](http://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/documents-didentite/eid/demande-dun-code-pin/)).

**Vous recevez une proposition de déclaration simplifiée ?**

**Vos données sont correctes et complètes ?** Vous ne devez rien faire.

Vous recevrez automatiquement votre avertissement-extrait de rôle (note de calcul).

**Vos données sont inexactes ou incomplètes ?** Vous devez les corriger, soit dans Tax-on-web (via [MyMinfin](http://www.myminfin.be/)), soit via le formulaire de réponse papier.

**Plus d’infos ? Besoin d’aide ?**

**Trouvez une réponse à votre question**

* [Consultez le site du SPF Finances](https://finances.belgium.be/fr/particuliers).
* Téléphonez au SPF Finances : 02 572 57 57 (chaque jour ouvrable de 8 h 30 à 17 h).

**Faites remplir votre déclaration par les experts du SPF Finances**

* Dès que vous recevrez votre déclaration, téléphonez au numéro indiqué sur l’enveloppe.
* Vous obtiendrez un rendez-vous pour faire remplir votre déclaration par téléphone.
* Après le remplissage par téléphone, vous recevrez par la poste un document avec les données déclarées, à signer et à renvoyer. Vous pourrez aussi finaliser votre déclaration via Tax-on-web ([MyMinfin](http://www.myminfin.be/)).

Dans le contexte actuel lié au coronavirus et afin de garantir votre sécurité, toutes les séances d’aide au remplissage organisées dans les bureaux du SPF Finances ou dans les communes sont annulées.

**Via l’eBox, recevez en ligne vos documents du SPF Finances**

Simplifiez-vous la vie et recevez directement en ligne des documents du SPF Finances via l’eBox, la « boîte aux lettres » digitale et sécurisée des pouvoirs publics.

Activez votre eBox sur [passezaudigital.be](https://www.passezaudigital.be/ebox) ! Vous recevrez alors une notification (par exemple un e-mail) dès qu’un nouveau document sera disponible.

[Plus d’informations](https://finances.belgium.be/fr/ebox)